



M SAUVADET : prime d'intéressement collectif ou objectif "plus de suppressions d'emplois" ? !

C'est la loi du 5 juillet 2009 relative à la modernisation du dialogue social qui a ouvert la possibilité d'instaurer un dispositif d'intéressement collectif dans chaque fonction publique.

Aujourd'hui, le décret no 2011-1038 du 29 août 2011 et sa circulaire d'application généralise la prime d'intéressement à la performance collective dans tous les services et les administrations de l'Etat...

... c'est d'ailleurs à grand renfort médiatique que le nouveau ministre de la fonction publique M SAUVADET vient d'annoncer sans pudeur cette généralisation à tous les fonctionnaires d'Etat à partir de 2013 *si le service dans lequel ils travaillent est jugé performant...*

Et c'est bien là que le bât blesse !

M SAUVADET, êtes-vous au fait de ce que vivent les agents de l'Etat ? La réponse ne fait aucun doute...

... ce n'est pas en vous référant à Maurice THOREZ que vous arriverez à convaincre ces agents qui eux, vivent quotidiennement les effets dévastateurs des restructurations, des fermetures de services publics et de la politique de suppressions d'emploi sur leurs conditions de travail...

En 1946, Maurice THOREZ était bien loin de la politique anti-fonctionnaire menée par le gouvernement actuel et dont vous avez pris le relais !

Modulable de 150 à 500 euros, vous assurez que cette prime ne remet pas en cause le statut des fonctionnaires. En multipliant les primes et indemnités (prime d'intéressement, prime de fonction et de résultat, GIPA) non pérennes, non soumises à retenue pour pension et en dévalorisant le traitement indiciaire depuis 10 ans, vous vous échinez pourtant à contourner l'esprit du statut de la fonction publique. En outre, cette politique aveugle de la performance et du chiffre que vous menez aujourd'hui est bien conduite au profit des banquiers, des marchés financiers, des agences de notation et au détriment de la qualité du service public.

Les agents de la DGFIP eux, ne connaissent que trop bien le principe de cette prime de performance ou prime de résultat instituée il y a maintenant 6 ans, et les effets de la politique d'objectifs qui l'ont accompagnée...

...en effet, depuis le comité technique paritaire ministériel du 7 juillet 2005, un dispositif d'intéressement s'applique en fonction des résultats obtenus sur un nombre d'objectifs fixés dans le cadre des contrats pluri-annuels de performance (CPP) après validation par l'inspection générale des finances. Une somme variant de 0 à 150 euros est allouée à chaque agent en fonction du nombre d'objectifs atteints. Depuis 2007, sans CPP, les 12 indicateurs ayant été satisfaits, une somme de 150 euros brut est versée à ce titre aux agents.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant de la prime	140€	120€	100€	150€	150€	150€	?

Résultat : fermetures de trésoreries à la pelle, restructurations des services fiscaux à la hache, des suppressions d'emplois par milliers, souffrance au travail et des drames irréversibles, files d'attente des usagers, limitation de l'accès aux services publics pour les plus modestes de nos concitoyens !!!

D'ailleurs, en assouplissant le mode d'application des indicateurs chiffrés, le directeur général a lui-même été contraint de reconnaître les limites et les effets néfastes de cette politique du chiffre même s'il n'a pas perdu de vue l'objectif de votre gouvernement de non-remplacement de plus de 2 fonctionnaires sur 3 à la DGFIP !

Alors, M SAUVADET, prime d'intéressement collectif ou objectif "plus de suppressions d'emplois" ?!

Vous ne prêchez pas des convaincus !!!

Pour mes conditions de travail,

Pour exiger l'arrêt des suppressions d'emplois,

Pour l'augmentation du point d'indice,

Pour un véritable déroulement de carrière,

Le 11 octobre,

Journée de mobilisation intersyndicale,

Tous dans l'action !